

Information des parents d'élèves de seconde

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports souhaite recueillir des informations sur le ressenti des élèves par rapport à la crise sanitaire de 2020-2021 afin de mesurer l'impact de cette crise.

A la rentrée 2021, de manière exceptionnelle, quelques questions sont donc posées aux élèves concernant leur ressenti par rapport à la période liée à la crise sanitaire en 2020-2021. Il est en effet très important de mieux connaître la manière dont les élèves ont vécu cette période, pour en tirer des informations qui permettront d'améliorer l'action pédagogique. La réponse à ces questions sont facultatives mais la participation du maximum d'élèves est indispensable pour recueillir des informations de qualité car chaque avis compte. Elles seront posées à la suite des questions de français des évaluations nationales.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), des données à caractère personnel concernant votre enfant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, situé à PARIS (75007) -110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

Les destinataires des données d'identification (identifiant technique non significatif et identifiant national élève) sont la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère. Les destinataires des données d'identité (nom et prénom) sont la DEPP, les chefs d'établissement et les enseignants de la classe. Dans le cadre de cette enquête, le ministère a recours à des sous-traitants: des sous-traitants en charge du traitement des réponses aux questionnaires d'évaluation (qui n'ont pas accès aux noms, prénoms et identifiants des élèves) et un sous-traitant en charge de l'hébergement des données.

Les données d'identification sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans après la sortie de l'élève du système scolaire. Les données d'identité sont conservées jusqu'à la fin de l'enquête et au plus tard un an après la date de passation de l'enquête.

Les réponses aux questions concernant le ressenti par rapport à la crise sanitaire 2020-2021 ont comme seuls destinataires la DEPP. Les organismes de recherche et les chercheurs ayant conclu une convention avec le ministère auront accès aux résultats ne contenant ni les noms ni les prénoms des élèves. Ces données sont conservées, par la DEPP, à des fins statistiques jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans après la sortie de l'élève du système scolaire, puis sont anonymisées.

Exercer vos droits :

- **Vous pouvez accéder aux informations concernant ce traitement et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement** à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/evaluations-droits

- Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, **vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse** à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/contact-DPD

- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

